

FICHE PRATIQUE

N°3

Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment



FICHE PRATIQUE N°3

DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR

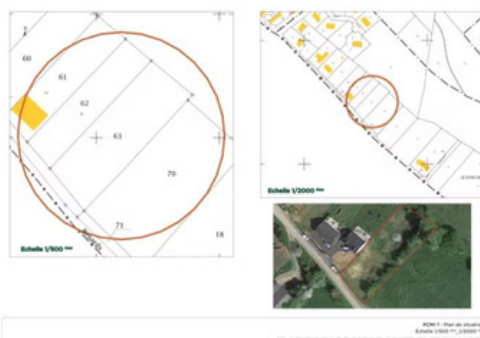
Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = <https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique>

Délai d'instruction d'1 mois (délai de droit commun).

LES ÉTAPES

1. UN FORMULAIRE
- Si les travaux concernent une maison individuelle : Cerfa n°13703*08
- Si les travaux concernent un autre bâtiment : Cerfa n°13404*08



2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (DP1)

3. UN PLAN OU PHOTOS DES FACADES ET TOITURES AVANT TRAVAUX (DP4)

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur du bâtiment avant travaux.



FICHE PRATIQUE N°3

DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

LES ÉTAPES

✓ 4. UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR APRÈS TRAVAUX ET AVANT (DP5)

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de modification de façade.

LES AVANT-MONTS

Communauté de communes

Service Urbanisme

ZAE l'Audacieuse - 34480 Magalas



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT